MINISTÈRE DE

and and république française.

L'ÉDUCATION NATIONALE.

DIRECTIO X ON THE MAKE

DE L'ARCHITECTURE.

DIRECTION

MONUMENTS HISTORIOUES.

ARRÈTÉ.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Le tourelle du château de la Bonnetie à Sarliac sur l'Isla (Dordogna) appartenant à M. Valegeas

> est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Toute infraction and disposition, arrangement of the lattice of profile in a militarities of the profile of the lattice of the

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Sarliec sur l'Isle et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Signi R. PERCHET

77-6/6-J. M. 604699. [10713]